

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2026 COURSE SUR PRAIRIE



MOTO-CLUB : C353 - MOTO CLUB FIACOIS

E-MAIL : mcfiacois81@gmail.com

TÉLÉPHONE : 06 77 10 00 86

ORGANISATEUR TECHNIQUE : 186269 - Mr Nicolas CAZELLES

N° D'ÉPREUVE FFM : 463

DATE : 19 et 20 septembre 2026

LIEU : FIAC (81)

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 / ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 / LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course -----	Francis SKIERSKOWSKI	Licence : 022388
Président du Jury ou Arbitre* -----	Gérard ROUCARIES	Licence : 263052
Membre du Jury -----	Roland LEVEQUE	Licence : 287523
Membre du Jury -----	Charles LAURET	Licence : 136289
Commissaire technique responsable -	Daniel BOY	Licence : 215067
Responsable du chronométrage -----	Emmanuelle DAJEAN	Licence : 158190

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 / DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉES	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
Championnat Occitanie prairie + 125 (3)	15 ans		Dès 144 cc	Licence compétition 48 € hors majoration
Championnat Occitanie prairie 125 (2)	13 ans		125 cc 2T	Licence compétition 48 € hors majoration
Championnat Occitanie prairie 85	9 ans	14 an / 15 an filles Au 01-01-2026	85 cc	Licence compétition / LJ 48 € hors majoration
Championnat Occitanie prairie 50-65	7 ans	10 an au 1-1-26	50 cc et 65 cc	Licence compétition / LJ 48 € hors majoration
Championnat Occitanie prairie moto ancienne	15 ans		Dès 125 cc	Licence compétition / LJ 48 € hors majoration
Quad (Hors Championnat)	15 ans		De 250 cc à 525 cc 2T ou 4T Mono ou Bicylindre	Licence compétition / LJ 48 € hors majoration
Coupe de la ville	13 ans		Dès 125 cc (- 15 ans 125 cc 2T ou 150 cc 4T maxi)	Licence compétition / LJ 48 € hors majoration
OPEN LJ	13 ans		Idem coupe de la ville	Licence compétition / LJ 48 € hors majoration

ARTICLE 4 / CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM pour les licenciés à l'année (ou Guidon d'Or/Argent/Bronze selon l'âge requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;
- son équipement : obligatoires : casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, fortement recommandés : protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 / RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 / MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... Docteur Denis PORTE

Nombre de secouristes 6

Hôpital le plus proche LAVAU (81)

Nombre d'ambulance(s) 2

Temps de trajet (en min) 10

ARTICLE 7 / LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site Prairie En Gary

Adresse Route de LACAPELLE, 81500 FIAC

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : 43.

En manche : 36.

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :

Pendant les essais : 28.

En manche : 24.

Caractéristiques :

Longueur du circuit 1 400 m

Largeur minimum de la piste 5 m

Largeur de la grille 30 mètres

Longueur de la ligne droite de départ 60 mètres

Nombre d'OCP* 6

*Officiels Commissaires de Piste



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 07/04/2026

MOTO CLUB FIACOIS
16, En Cazarèl
81500 FIAC
06 77 10 00 86
mcfiacois81@gmail.com
SIRET 810 830 901 00015

VISA DE LA LIGUE

DATE: 09/06/2026



VISA DE LA FFM

DATE: 11/06/2026
NUMÉRO: 26/0587



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmotosport.fr
ffmoto.org

MOTOCROSS

COURSE SUR PRAIRIE

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

MOTO-CLUB: C353 - MOTO CLUB FIACOIS

DATE: 19 septembre 2026

LIEU: FIAC (81)



Vendredi 18 Septembre 2026

17h00 – 20h00 -----Contrôles administratifs et contrôles techniques

Samedi 19 Septembre 2026

DEBUT	FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE	DUREE
7h00	8h00	Contrôles administratifs & techniques		
8h00		Briefing Commissaires de piste		
8h30	8h45	Essais libres (5') et essais chronométrés (10')	Coupe de la ville	15'
8h50	9h05	Essais libres (5') et essais chronométrés (10')	Open LJ	15'
9h10	9h30	Essais libres (10') et essais chronométrés (10')	Championnat Occitanie Vintage / Classic	20'
9h35	9h55	Essais libres (10') et essais chronométrés (10')	Championnat Occitanie Evolution / Pré90	20'
10h00	10h15	Essais libres (5') et essais chronométrés (10')	Championnat Occitanie 85	15'
10h20	10h30	Essais libres (10')	Championnat Occitanie 50-65	10'
10h30	10h50	Pause		
10h50	11h00	Manche 1	Coupe de la ville	8'+1T
11h05	11h15	Manche 1	Open LJ	8'+1T
11h20	11h30	Manche 1	Championnat Occitanie Vintage / Classic	8'+1T
11h35	11h45	Manche 1	Championnat Occitanie Evolution / Pré90	8'+1T
11h50	12h00	Manche 1	Championnat Occitanie 85	8'+1T
12h05	12h15	Essais chronométrés (10')	Championnat Occitanie 50-65	10'
12h15	14h00	Pause		
14h00	14h10	Manche 2	Coupe de la ville	8'+1T
14h15	14h25	Manche 2	Open LJ	8'+1T
14h30	14h40	Manche 2	Championnat Occitanie Vintage / Classic	8'+1T
14h45	14h55	Manche 2	Championnat Occitanie Evolution / Pré90	8'+1T
15h00	15h10	Manche 2	Championnat Occitanie 85	8'+1T
15h15	15h25	Manche 1	Championnat Occitanie 50-65	8'+1T
15h25	15h55	Pause		
15h55	16h05	Manche 3	Coupe de la ville	8'+1T
16h10	16h20	Manche 3	Open LJ	8'+1T
16h25	16h35	Manche 3	Championnat Occitanie Vintage / Classic	8'+1T
16h40	16h50	Manche 3	Championnat Occitanie Evolution / Pré90	8'+1T
16h55	17h05	Manche 3	Championnat Occitanie 85	8'+1T
17h10	17h20	Manche 2	Championnat Occitanie 50-65	8' 1T
17h25		Remise des prix		
20h00		Fin de la manifestation		

MOTO-CLUB : C353 - MOTO CLUB FIACOIS

DATE : 20 septembre 2026

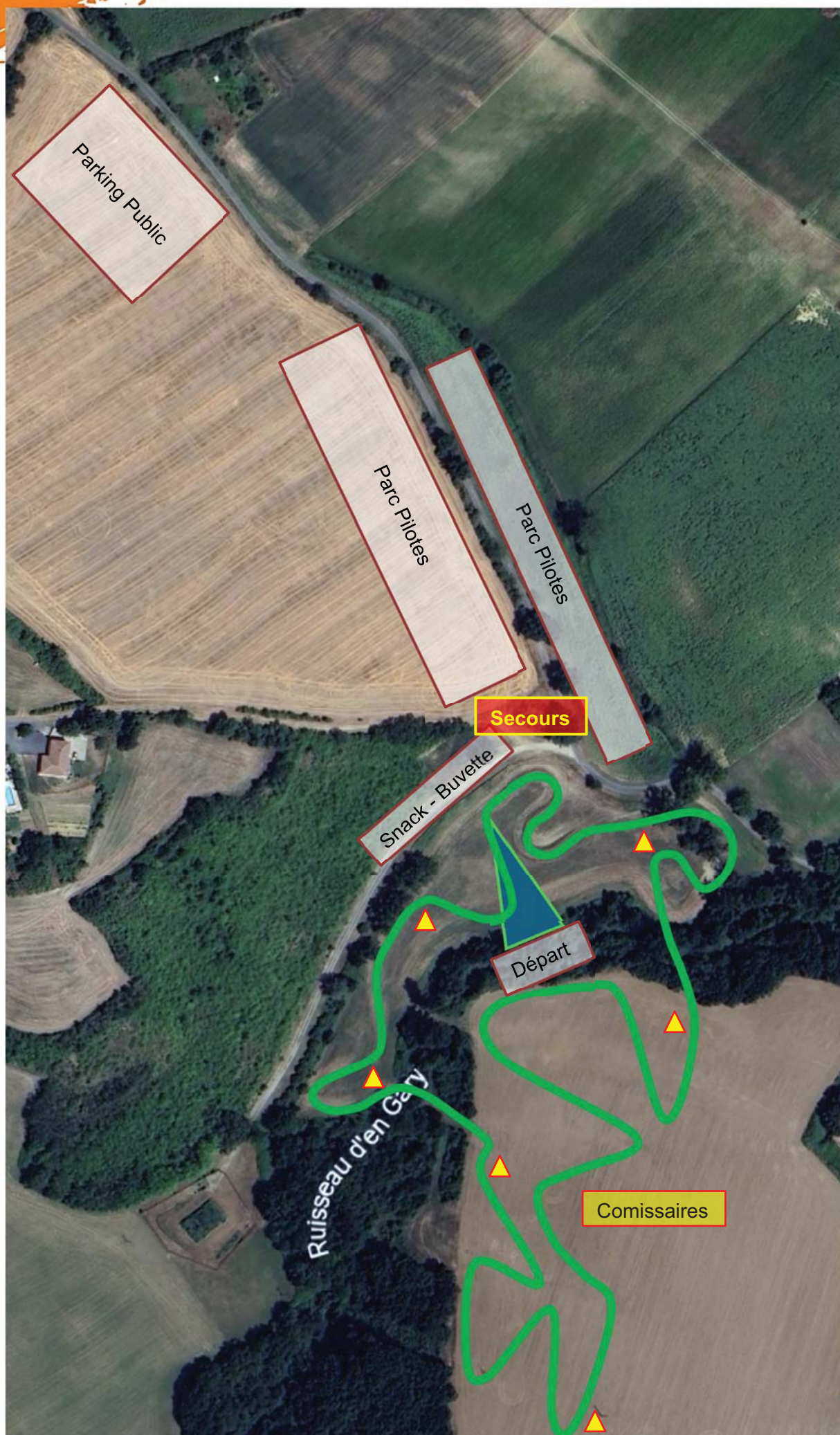
LIEU : FIAC (81)

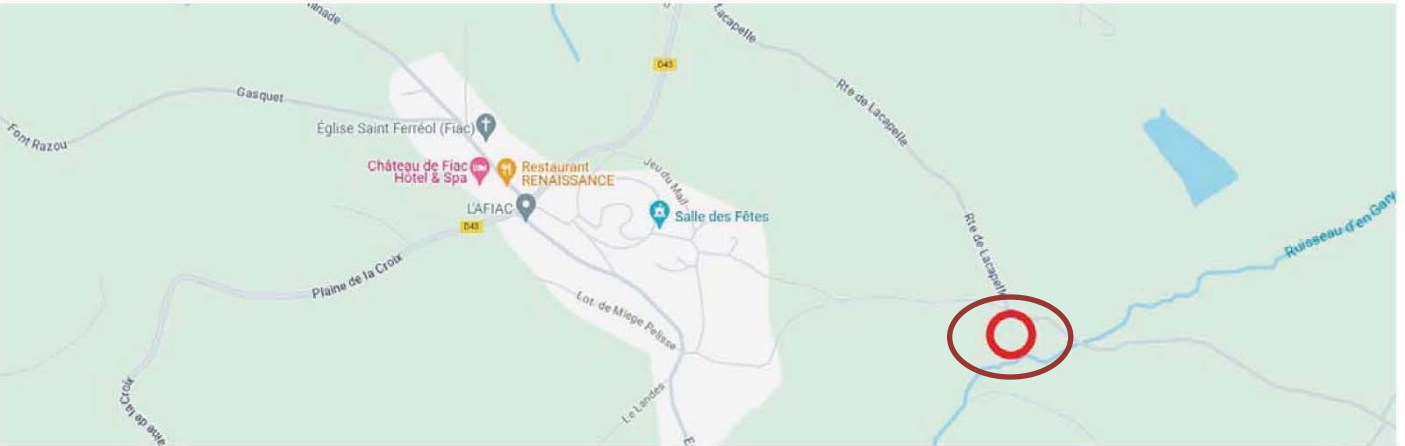
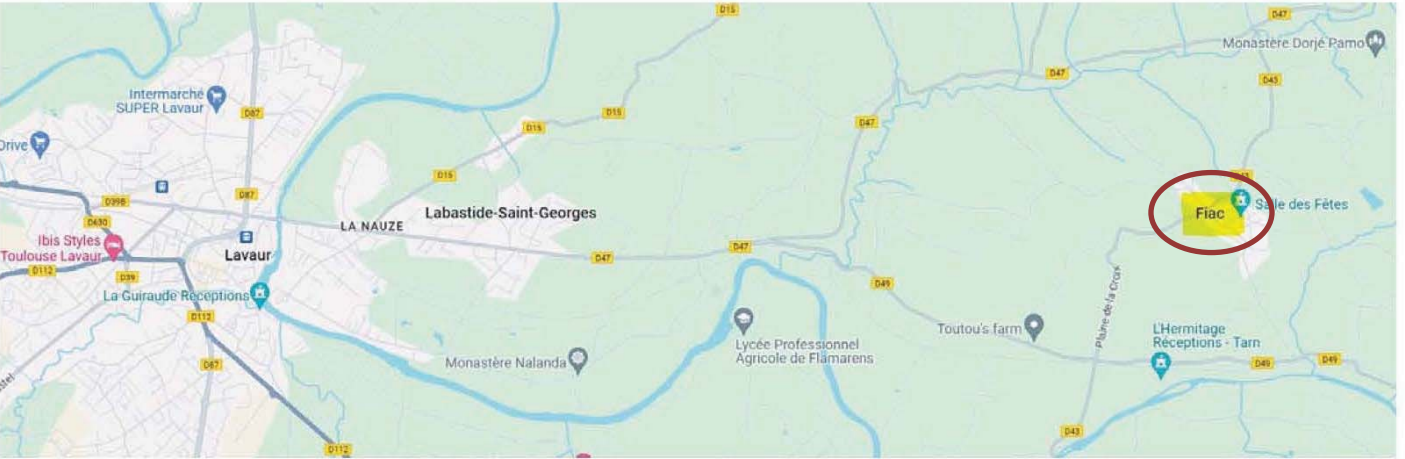
Samedi 19 Septembre 2026

17h00 – 20h00 -----Contrôles administratifs et contrôles techniques

Dimanche 20 Septembre 2026

DEBUT	FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE	DUREE
7h00	8h00	Contrôles administratifs & techniques		
8h00		Briefing Commissaires de piste		
8h30	8h45	Essais libres (5') et essais chronométrés (10')	Championnat Occitanie prairie +125 (A)	15'
8h50	9h05	Essais libres (5') et essais chronométrés (10')	Championnat Occitanie prairie +125 (B)	15'
9h10	9h25	Essais libres (5') et essais chronométrés (10')	Championnat Occitanie prairie +125 (C)	15'
9h30	9h45	Essais libres (5') et essais chronométrés (10')	Championnat Occitanie prairie 125 (A)	15'
9h50	10h05	Essais libres (5') et essais chronométrés (10')	Championnat Occitanie prairie 125 (B)	15'
10h10	10h25	Essais libres (5') et essais chronométrés (10')	Quad	15'
10h25	10h45	Pause		
10h45	10h55	Manche 1	Championnat Occitanie prairie +125 (A)	8'+ 1T
11h00	11h10	Manche 1	Championnat Occitanie prairie +125 (B)	8'+ 1T
11h15	11h25	Manche 1	Championnat Occitanie prairie +125 (C)	8'+ 1T
11h30	11h40	Manche 1	Championnat Occitanie prairie 125 (A)	8'+ 1T
11h45	11h55	Manche 1	Championnat Occitanie prairie 125 (B)	8'+ 1T
12h00	12h10	Manche 1	Quad	8'+ 1T
12h10	14h00	Pause		
14h00	14h10	Manche 2	Championnat Occitanie prairie +125 (A)	8'+ 1T
14h15	14h25	Manche 2	Championnat Occitanie prairie +125 (B)	8'+ 1T
14h30	14h40	Manche 2	Championnat Occitanie prairie +125 (C)	8'+ 1T
14h45	14h55	Manche 2	Championnat Occitanie prairie 125 (A)	8'+ 1T
15h00	15h10	Manche 2	Championnat Occitanie prairie 125 (B)	8'+ 1T
15h15	15h25	Manche 2	Quad	8'+ 1T
15h25	15h45	Pause		
15h45	15h55	Manche 3	Championnat Occitanie prairie +125 (A)	8'+ 1T
16h00	16h10	Manche 3	Championnat Occitanie prairie +125 (B)	8'+ 1T
16h15	16h25	Manche 3	Championnat Occitanie prairie +125 (C)	8'+ 1T
16h30	16h40	Manche 3	Championnat Occitanie prairie 125 (A)	8'+ 1T
16h45	16h55	Manche 3	Championnat Occitanie prairie 125 (B)	8'+ 1T
17h00	17h10	Manche 3	Quad	8'+ 1T
17h15		Remise des prix		
20h00		Fin de la manifestation		







**Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de
manifestations de véhicules terrestres à moteur**
(Articles A 331-17 et A 331-20 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

MOTO CLUB FIACOIS
16 EN CAZAREL - 81500 FIAC

a souscrit, conformément aux dispositions des articles L321-1 et suivants, L321-4-1, L331-10 et R-331-30 du Code du sport, le contrat de responsabilité civile n° **22583513004-2026-02877** garantissant l'organisation de manifestations de véhicules terrestres à moteur **COURSE SUR PRAIRIE DE FIAC** se déroulant à **ROUTE DE LACAPELLE FIAC 81500** du **19/09/2026** au **20/09/2026**.

Cette attestation est valable du **19/09/2026** à **07H00** au **20/09/2026** à **20H00**.

Les garanties et montants sont indiqués page 2 de la présente attestation.

La présente attestation, **conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport**, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Fait à , le **6 mai 2026**

Pour la société,

Mathieu GODART
Directeur Général Délégué

Les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
-Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage corporel</i> garanti	10 000 000 €	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage matériel</i> garanti	1 500 000€	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
Les risques environnementaux (article 2 des conditions générales) dont :	1.000.000 €	Néant
La responsabilité civile pour préjudice écologique et la responsabilité environnementale	100.000 €	Néant

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement

(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) : conformément à l'article R211-7 du Code des assurances : l'assurance est souscrite sans limitation de somme pour les dommages corporels sous réserve des dispositions de l'article 3- 2 des conventions spéciales.